

Initiatives ministérielles

non pas de les marginaliser. C'est, bien sûr, un grand défi, mais un défi qui n'est pas insurmontable.

• (2035)

Dans cette Chambre, il suffit simplement de démontrer de la volonté politique pour les aider et non les envoyer, lorsqu'ils commettent une faute, dans des écoles de réforme. Ça ne guérit pas le problème, on l'amplifie.

Donc, tout le monde reconnaît que les mesures de lutte contre la criminalité ont un effet punitif, mais qu'elle sont impuissantes à reconnaître et à désamorcer les facteurs à l'origine des crimes contre la personne ou encore contre les biens. Cette Loi sur les jeunes contrevenants envisage un côté seulement de la lorgnette, mais il ne s'agit, en définitive, que d'un élément de stratégie de prévention du crime.

La criminalité chez les jeunes est liée à de nombreux facteurs: les criminologues en général reconnaissent qu'il n'existe pas une seule cause à la criminalité. Celle-ci est le résultat de l'interaction d'un ensemble de facteurs connexes associés, notamment, à l'environnement, au chômage, aux mauvais traitements qui proviennent bien souvent des adultes, aux sévices sexuels, à la négligence, à l'analphabétisme, au faible estime de soi, à la toxicomanie, à la glorification de la violence, et bien sûr, à la pornographie dans les films, aux vidéos et aux émissions de télévision, à la pauvreté, qui conduit parfois à l'échec scolaire, naturellement aux familles perturbées où encore, ces jeunes doivent subir des inégalités et naturellement au fait de gang. C'est naturel de vivre en gang, mais ça a tout de même un effet sur certains comportements.

C'est plutôt sur ces éléments que nous devons travailler et non pas vouloir régler ces problèmes en proposant des lois répressives. Je ne crois pas que le gouvernement actuel soit prêt à envisager ces solutions sans véritablement proposer une stratégie globale. Bien sûr, je ne veux pas nier le phénomène de la criminalité chez les jeunes. Il faut reconnaître qu'ils sont aussi notre miroir, et en ce sens, il nous faut, nous aussi, nous questionner sur ce que nous offrons aux jeunes, ce que nous valorisons, ce que nous sommes, enfin. Il doit y avoir à la fois une volonté politique et un climat social favorable pour avoir une certaine prise sur la criminalité des jeunes.

Comment peut-on créer des citoyens et citoyennes responsables si nous ne pouvons offrir d'abord la dignité du travail? Et c'est par là que ça commence. Il est important que les jeunes se sentent concernés, impliqués, et qu'ils ne soient pas qu'une catégorie que l'on définit par l'âge et qui a surtout le défaut d'être jeune.

On a tendance à affubler notre jeunesse de tous les maux. Pourtant, selon les statistiques nationales en matière de criminalité, une minorité de jeunes sont impliqués dans des crimes de nature violente. En 1991, 13 p. 100 des accusations portées contre les jeunes en vertu de lois fédérales faisaient suite à des actes de violence. Près de la moitié des accusations d'actes criminels violents portées contre des jeunes en 1991 se rapportaient à des voies de fait mineures. De plus, de toutes les accusa-

tions portées contre des jeunes en 1991, pour une infraction à une loi fédérale, 70 p. 100 faisaient suite à des infractions contre des biens et non pas contre la personne.

• (2040)

Enfin, les criminologues font valoir depuis longtemps qu'il y a un énorme écart entre la perception qu'a le public des taux de criminalité et leur niveau réel. Nombreux sont ceux qui croient que le crime avec violence est un fléau, en particulier chez les jeunes, alors que celui-ci ne représente qu'une infime proportion de la criminalité globale. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de violence chez les jeunes ou qu'elle soit tolérable, mais que nous devons être conscients du fait que notre perception du phénomène peut nous conduire sur des mauvaises pistes et commander des solutions inappropriées.

Le projet de loi C-37 n'adresse donc qu'une partie du problème, à savoir lorsqu'un acte que nous jugeons répréhensible a été commis. Le projet de loi est répressif et oublie la finalité de toute loi pénale à savoir la prévention du crime, la réhabilitation et la réinsertion sociale. Voilà trois éléments sur lesquels on devrait se pencher dans cette Chambre. Je les répète: la prévention du crime, la réhabilitation et la réinsertion sociale.

Ce n'est pas en durcissant les lois qu'on obtiendra de meilleurs résultats. À cet égard, nous n'avons qu'à penser à l'expérience américaine. J'aimerais poursuivre, mais je laisserai le temps à d'autres députés de s'exprimer. Je me dois de terminer en disant que le problème, c'est d'abord un problème d'adulte.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler de ce projet de loi sur les jeunes contrevenants. Cette mesure m'intéresse énormément étant donné que j'ai passé trente ans de ma vie à travailler auprès des jeunes.

Pour commencer, j'aimerais préciser à certains députés de l'autre côté et à certains députés du Bloc que, contrairement à ce qu'ils disent et à ce qu'ils voudraient faire croire aux gens, pas une seule fois dans ma vie, je n'ai été en faveur de jeter tous les jeunes contrevenants en prison, de les enfermer pour de bon ou de leur faire subir des traitements cruels.

Je vais parfois leur rendre visite. L'un d'eux, qui est de la même ville que moi, m'a dit: «M. Thompson, si seulement ils s'étaient montrés durs envers moi la première fois que j'ai été attrapé, je ne serais pas ici maintenant.» Beaucoup m'ont dit la même chose.

J'ai eu le privilège, il y a une semaine, de visiter le pénitencier de Kingston où j'ai passé en tout 16 heures. Vous ne pouvez pas imaginer le nombre de détenus dans la vingtaine qui m'ont dit: «Si seulement, quand j'étais adolescent, le système avait été un peu plus dur envers moi et m'avait fait comprendre que j'allais être puni, que le crime est une chose grave, je ne serais pas ici.» C'est une chose importante à ne pas oublier. Je sais que les députés de l'autre côté de la Chambre ont leur propre expérience. Je voudrais leur parler de mon expérience à moi qui ai travaillé auprès des jeunes.